

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin du **17-02-2020** à 19hr00, au gymnase de l'école Père-Duclos de Franquelin, 5 rue des Cèdres. Sous la présidence de Monsieur Steeve Grenier, maire.

Étaient aussi présents :

<b>Sandra</b>	<b>Grenier Cyr</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #03</b>
<b>Victor</b>	<b>Hamel</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #04</b>
<b>Pierre</b>	<b>Bourque-</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #05</b>
<b>Roger</b>	<b>Lévesque</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #06</b>

**Myriam Picard, Secrétaire-Trésorière, est aussi présente**

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Steeve Grenier, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Rés : 2020-18**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par, Roger Lévesque, conseiller et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté

**Adopté à l'unanimité.**

**Rés : 2020-19**

#### **3. DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL DU 20 JANVIER 2020 AVEC CORRECTION AINSI QUE LES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 24 JANVIER 2020**

Il est proposé par, Victor Hamel, conseiller, et unanimement résolu que :

Le dépôt du procès-verbal du 20 janvier 2020 avec correction ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 24 janvier 2020 sont acceptés tel que présentés.

**Adopté à l'unanimité.**

**Rés : 2020-20**

#### **4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2020-02**

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2020-02

**Adoptée à l'unanimité.**

**Rés : 2020-21**

#### **5. DÉPÔT DE LA LISTE PAIEMENTS À EFFECTUER RELATIVE À LA PÉRIODE COURANTE**

Il est proposé par Roger Lévesque, conseiller et unanimement résolu d'accepter pour dépôt la liste des paiements à effectuer pour la période courante.

**Adopté à l'unanimité.**

**Rés : 2020-22**

#### **6. DÉPÔT DE LA LISTE POUR APPROBATION DES PAIEMENTS À EFFECTUER POUR LA CARTE DE CRÉDIT**

Il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère et unanimement résolu d'accepter pour dépôt la liste des paiements à effectuer pour la carte de crédit.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **7. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion

#### **8. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Il n'y a aucun règlement à adopter

#### **9. POUR INFORMATION**

**Taxes à recevoir au 2020-02-13**

**Arrérages : 21 747 \$ Courant : 1982 \$ Non échue : 433 940 \$ Total : 457 669 \$**

#### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

Rés : 2020-23

## A. MODIFICATION SIGNATURE POLITIQUE MADA

**ATTENDU QUE :** La Municipalité de Franquelin a présenté une demande de subvention dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés;

**ATTENDU QUE :** La Municipalité a reçu une confirmation d'acceptation en novembre dernier;

**ATTENDU QUE :** Madame Cindy D'Amours Imbeault ne fait plus partie d'un membre employé de la Municipalité de Franquelin, et que, celle-ci étant la personne responsable du projet;

Il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère, et unanimement résolu :

**Que :** Mme Karine Leprohon, agente de développement, soit et est nommée responsable du projet Municipalité amie des aînés, en remplacement de Mme Cindy D'Amours Imbeault;

**Que :** Mme Karine Leprohon, soit et est nommée Interlocutrice auprès du ministère de la Famille pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet, mandataire délégué responsable du suivi du projet incluant la signature de la convention d'aide financière à intervenir entre le Ministère de la Famille et la municipalité de Franquelin

**Adopté à l'unanimité.**

Rés : 2020-24

## B. DIRECTIVE DE CHANGEMENT ARCHITECTURE # 02 & #09

**ATTENDU QUE :** Dans le cadre du projet de bâtiment communautaire polyvalent intergénérationnel, des recommandations de changements en architecture (2 et 9) ont été soumis à la Municipalité de Franquelin;

**ATTENDU QUE :** Ces changements ont un impact financier;

**ATTENDU QUE :** Ces changements doivent être fait afin de maintenir le déroulement des travaux;

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu;

**QUE :** La modification ARCH-02 au montant de 2 085.64 \$ \$ plus taxes applicables pour l'ajustement des fixations de fer est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère.

**QUE :** La modification ARCH-09 au montant de 3 727.20 \$ plus les taxes applicables pour la mise à niveau du mur façade avant de la grande salle, est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère.

**Adopté à l'unanimité.**

Rés : 2020-25

## C. DIRECTIVE DE CHANGEMENT INGÉNIERIE -#04- #05- #06- #08- #09- #010- #011 - #013

**ATTENDU QUE :** Dans le cadre du projet de bâtiment communautaire polyvalent intergénérationnel, des recommandations de changements en ingénierie (4-5-6-8-9-10-11 et 13) ont été soumis à la Municipalité de Franquelin;

**ATTENDU QUE :** Ces changements ont un impact financier;

**ATTENDU QUE :** Ces changements doivent être fait afin de maintenir le déroulement des travaux;

Il est proposé par Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu;

**QUE :** La modification ING-04 au montant de 5 228.52 \$ plus taxes applicables pour corriger et mettre conforme la hotte de cuisine, est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère;

**QUE :** Suite au démantèlement du revêtement extérieur, des traces de moisissures ont été découvertes sur des membrures de bois des murs. La modification ING-05 au montant de 14 246.68 \$ plus taxes applicables est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère;

**QUE :** La modification ING-06 au montant de 1 813.60 \$ plus taxes applicables pour corriger la variation de l'élévation variable du bâtiment lors du remplacement des fermes de toit, est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère;

- QUE :** La modification ING-08 au montant de 1 266.29 \$ plus taxes applicables pour isoler la partie hors fondation du conduit sanitaire existant, est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère;
- QUE :** La modification ING-09 au montant de 359.59 \$ plus taxes applicables pour le changement des hélices des pieux allant du 12" au 16", est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère;
- QUE :** La modification ING-010 au montant de 624.58 \$ plus taxes applicables pour l'ajout d'un linteau mural pour le conduit de la hotte de cuisine, est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère;
- QUE :** La modification ING-11 au montant de 1 445.29 \$ plus taxes applicables pour la relocalisation de deux(2) boîtes de jonctions électriques découvertes dans le cadre de porte du local 108, est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère;
- QUE :** La modification ING-13 au montant de 6 645.49 \$ plus taxes applicables pour le démantèlement des unités de chauffages existants, le remplacement de ces unités de chauffages ainsi que l'acquisition de deux (2) autres unités de chauffages, est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère.

**Adopté à l'unanimité.**

**Rés : 2020-26**

**D.DIRECTIVE DE CHANGEMENT TDA INGÉNIERIE- #01 - #02**

- ATTENDU QUE :** Dans le cadre du projet de bâtiment communautaire polyvalent intergénérationnel, des recommandations de changements en ingénierie par l'entreprise TDA ont été soumis à la Municipalité de Franquelin;
- ATTENDU QUE :** Ces changements ont un impact financier;
- ATTENDU QUE :** Ces changements doivent être fait afin de maintenir le déroulement des travaux;

Il est proposé par Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu;

- QUE :** La modification ING-01-TDA au montant de 11 921.43 \$ plus taxes applicables pour la conduite pluviale, est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère;
- QUE :** La modification ING-02-TDA au montant de 224.40 \$ plus taxes applicables pour l'ajout de deux(2) prises de courant dans le couloir pour le photocopieur, est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère.

**Adopté à l'unanimité.**

**Rés : 2020-27**

**E.ADOPTION RAPPORT ACTIVITÉS FRANQUELIN 2019- SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par Roger Lévesque, conseiller et unanimement résolu que;

Le rapport des activités incendie soumis par le Service Incendie de la Ville de Baie-Comeau pour l'année 2019 soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil municipal.

**Adopté à l'unanimité.**

**Rés : 2020-28**

**F.AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE**

- ATTENDU QUE :** Chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;
- ATTENDU QUE :** Pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;
- ATTENDU QUE :** Environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et Québécoises;
- ATTENDU QUE :** La survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant

de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**ATTENDU QUE :** La société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**ATTENDU QUE :** La vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**ATTENDU QUE :** Le mois d'avril est connu comme étant le mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est proposé par Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu;

**QUE :** Le mois d'avril est le mois de la jonquille;

**QUE :** Le conseil municipal de la Municipalité de Franquelin encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**Adopté à l'unanimité.**

**Rés : 2020-29**

#### **G.MANDAT- MINISTRE DES FINANCES**

**ATTENDU QUE :** Conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

**ATTENDU QUE :** Les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

**ATTENDU QUE :** L'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Roger Lévesque, conseiller et unanimement résolu;

**QUE :** Conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil de la municipalité de Franquelin, mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**Adopté à l'unanimité.**

**Rés : 2020-30**

#### **H.RAPPORT INSPECTEUR MUNICIPAL 2019**

Il est proposé par Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu que;

Le rapport de l'inspecteur municipal pour l'année 2019, soit et est accepté tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le Maire, leur donne les réponses appropriées.

**Rés : 2020-31**

#### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Hugo Côté, conseiller, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19 H 54 .

---

Steeve Grenier, Maire

---

Myriam Picard, Secrétaire-Trésorière